

## Mouvement de l'Emploi du Premier Degré

### CALENDRIER 2023

#### Mutation interdiocésaine

DATES	ACTEURS	OBJET
Mardi 3 janvier Vendredi 20 janvier	DDEC	Envoi des imprimés de demande de mutation <b>INTER</b> diocésaine aux Chefs d'établissements.
	Enseignant	Informe le ou les Chef(s) d'établissement(s) concerné(s) de son souhait de mutation.
Lundi 23 janvier	Le Chef d'établissement	<b>Date limite</b> de retour à la DDEC de la fiche de demande d'inscription au mouvement pour une mutation <b>INTER</b> diocésaine. Le cas échéant envoi d'un mail comportant la mention « <b>mutation interdiocésaine : ÉTAT NÉANT</b> ».
Vendredi 27 janvier	DDEC	<b>Date limite</b> d'envoi de l'imprimé de demande de mutation <b>INTER</b> diocésaine aux CDE sollicitées qui les codifient.

#### Procédures communes aux demandes de mutation intra et interdiocésaines

DATES	ACTEURS	OBJET
Mardi 10 janvier	Rectorat	Circulaire sur le mouvement.
Lundi 23 janvier	DDEC	Ouverture du site <a href="http://cde.ec83.com/">cde.ec83.com/</a>
Mardi 24 janvier au jeudi 9 février	Candidat	- Informe le ou les Chef(s) d'établissement(s) concerné(s) de son souhait de mutation et constitue son dossier sur le site <a href="http://cde.ec83.com/">cde.ec83.com/</a>
	Le Chef d'établissement	- Recensement des services vacants et susceptibles de l'être.
Jeudi 9 février	Le Chef d'établissement	Date limite de retour au rectorat du recensement des postes vacants et susceptibles de l'être - annexes 2, 3 et 4 Envoi par mail ( <a href="mailto:sep-personnel@ac-nice.fr">sep-personnel@ac-nice.fr</a> ) et copie à la secrétaire de la CDE ( <a href="mailto:ddec@ec83.com">ddec@ec83.com</a> ).
<b>Vacances d'hiver du 11 au 26 février</b>		
Mercredi 1 <sup>er</sup> mars 9h-12h	<b>Commission Diocésaine de l'Emploi</b>	<b>Examen et codification des candidatures</b> : demandes de mutation intra-diocésaine et émanant des autres diocèses.
À partir du jeudi 2 mars	DDEC	Envoi du tableau de codification aux Chefs d'établissement et communication des codifications aux enseignants.

Mardi 14 mars	Rectorat  DDEC	Publication des services vacants et susceptibles de l'être sur le site <a href="http://cde.ec83.com/">cde.ec83.com/</a>
A partir du Mardi 14 mars	Candidat	- Postule en ligne sur le site de rectorat COLIBRI.
Mercredi 29 mars	Candidat	Date limite d'envoi des dossiers de candidature : <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux Chefs d'établissement concernés (CV + lettre de motivation+ récapitulatif des candidatures) <u>ET</u></li> <li>• à la secrétaire de la CDE (récapitulatif des candidatures)</li> </ul>
Du mardi 14 mars au Mercredi 29 mars	Le Chef d'établissement	Accuse obligatoirement réception des candidatures par retour de courriel.
Du mardi 14 mars au Mercredi 19 avril	Le Chef d'établissement	Reçoit les candidats
Mercredi 19 avril	Le Chef d'établissement	Date limite pour retour à la CDE des choix des candidats
<b>Vacances de printemps du 15 avril au 1<sup>er</sup> mai</b>		
Mercredi 3 mai 15h-18h	Chefs d'établissement	Réunion de concertation des Chefs d'établissement.
Mardi 9 mai 16h-19h	<b>Commission Diocésaine de l'Emploi</b>	Examen des candidatures et des souhaits des Chefs d'établissement.  Notification des avis aux Chefs d'établissement.
Du mercredi 10 mai au vendredi 19 mai	Le Chef d'établissement	Prend connaissance des avis de la Commission Diocésaine de l'Emploi et revoit éventuellement ses souhaits de nomination <b>puis adresse ses vœux définitifs à la DDEC.</b>
Lundi 22 mai 16h30-18h30	<b>Commission Diocésaine de l'Emploi</b>	Régulation des nominations avant la Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI).
Mercredi 24 mai	Le Chef d'établissement	<b>Date limite</b> de saisie sur Colibri des vœux des Chefs d'établissement
Lundi 12 juin	Rectorat et Enseignement catholique	<b>Commission Consultative Mixte Interdépartementale</b>
Mercredi 14 juin	Rectorat	Notification des résultats de la CCMI aux Chefs d'établissement.
Jeu 29 juin	Rectorat	Notification des résultats du mouvement aux enseignants.
Courant juillet	DDEC SGEC	Procédure de la Commission Nationale de l'Emploi.